

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation de renouveler et étendre l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de MONTPOUILLAN et GAUJAC

Il sera procédé à une enquête publique de **40 jours, du lundi 10 décembre 2018 à 14h00 au vendredi 18 janvier 2019 à 12h00**, sur la demande présentée par Monsieur Philippe GORIOUX, représentant la SAS LAFARGE GRANULATS FRANCE, dont le siège social est situé au 2, avenue du Général de Gaulle 92140 CLAMART, en vue d'être autorisé à renouveler et étendre l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires située sur le territoire des communes de Montpouillan et Gaujac (47200).

Cette enquête dont le rayon d'affichage est de 3 km, concerne les communes de Montpouillan, Gaujac, Samazan, Marmande, Fourques sur Garonne, Marcellus, Meilhan sur Garonne, Couthures sur Garonne et Sainte Bazeille.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies concernées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Montpouillan	les lundi, mardi et jeudi de 9h0 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 les mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00
Gaujac	le mardi et le vendredi de 8h00 à 13h00 le mercredi de 8h00 à 12h00
Samazan	les mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 les mercredi et samedi de 8h00 à 12h00
Marmande	du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Fourques sur Garonne	du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Marcellus	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 les lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h30
Meilhan sur Garonne	du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le lundi de 13h30 à 17h00 le samedi de 9h00 à 12h00
Couthures sur Garonne	du mardi au vendredi de 13h30 à 18h00 le samedi de 8h00 à 12h00
Sainte Bazeille	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la Direction Départementale des Territoires, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Montpouillan, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique de la mairie : mairie.montpouillon@wanadoo.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Elles pourront également être reçues, au plus tard **le vendredi 18 janvier 2019 à 12h00**, par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

M. René GAMBART, désigné en qualité de commissaire enquêteur, tiendra des permanences dans les mairies de Montpouillan (siège de l'enquête publique) et Gaujac, aux jours et horaires suivants :

Montpouillan	Gaujac
Lundi 10 décembre 2018 de 14h00 à 17h00	Mardi 18 décembre 2018 de 10h00 à 13h00
Jeudi 27 décembre 2018 de 14h00 à 17h00	Vendredi 4 janvier 2019 de 10h00 à 13h00
Mardi 8 janvier 2019 de 14h00 à 17h00	Mercredi 9 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
Vendredi 18 janvier 2019 de 9h00 à 12h00	Mercredi 16 janvier 2019 de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi que sur le site internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le 19 novembre 2018

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général


Hélène GIRARDOT